

Les germes de la tuberculose me rendent-ils systématiquement malade?

Les germes de la tuberculose peuvent vivre dans votre corps sans vous rendre malade. Votre organisme a construit un mur autour de ces germes qui les empêche de vous nuire. Cela s'appelle une infection tuberculeuse latente (ITBL).

Si votre organisme cesse de lutter contre les germes de la tuberculose, ils se «réveilleront» et commenceront à se multiplier. Cela peut arriver à toute personne souffrant d'ITBL, et à tout moment. Lorsque les germes se multiplient et se propagent, il s'agit de « tuberculose active ». Les personnes atteintes de TB active peuvent tomber très malades et contaminer d'autres personnes.

Comment éviter la maladie de TB active?

Vous pouvez prendre des médicaments afin de vous protéger contre la tuberculose active. L'isoniazide (INH) est un médicament utilisé pour traiter l'ITBL. L'INH tue les germes de TB «endormis» **avant** qu'ils ne puissent vous rendre malade. Les germes de TB étant forts, plusieurs mois de traitement sont nécessaires pour que les médicaments puissent les tuer.

À quelle fréquence dois-je prendre les INH?

Les médicaments INH sont plus efficaces si vous les prenez tous les jours à la même heure jusqu'à ce que votre médecin traitant vous signale la FIN du traitement. Vous pouvez prendre vos INH sans nourriture, toutefois si votre estomac est fragile, prenez-les avec un petit peu de nourriture.

Pourquoi dois-je prendre des médicaments si je ne me sens pas malade?

L'INH tue les germes de la tuberculose dans votre corps avant qu'ils ne puissent se «réveiller» et vous rendre malade. Souvenez-vous que les germes de la tuberculose sont plus faciles à tuer lorsqu'ils sont encore « endormis ».

Que faut-il savoir sur le médicament traitant l'ITBL?

De nombreuses personnes prennent ce médicament tous les jours sans aucun problème, **mais il faut surveiller certaines choses: Si vous rencontrez un de ces problèmes, appelez votre médecin traitant immédiatement - N'attendez pas votre prochain rendez-vous.**

- Fièvre persistante pendant plus de trois jours
- Manque d'appétit, perte de poids, sensation de fatigue inexplicquée
- Nausées, vomissements ou diarrhées

Certaines personnes ont des nausées légères **au début du traitement** INH. Si c'est votre cas, essayez de prendre vos comprimés avec **un petit peu** de nourriture ou prenez-les au coucher. **Si les nausées persistent pendant plus de trois jours, contactez votre médecin traitant immédiatement.**

- Douleurs à l'estomac ou au ventre
- Urines sombres (couleur thé ou café)
- Jaunissement de la peau ou des yeux; changement au niveau de la vision
- Éruption cutanée ou démangeaisons
- Sensation d'endolorissement ou de picotement dans les mains et les pieds ou autour de la bouche
- Maladresse ou instabilité

Autres points importants:

- La consommation d'alcool pendant le traitement INH peut nuire à votre foie. Ne buvez pas de bière, de vin, de liqueurs jusqu'à la fin de votre traitement. Ne jamais arrêter de prendre vos médicaments sans en parler avec votre médecin traitant.
- Assurez-vous d'informer votre médecin traitant si vous prenez tout autre médicament.
- Si vous tombez enceinte, cessez le traitement INH et contactez votre médecin traitant immédiatement.
- Conservez tous les médicaments hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Que se passe-t-il si je ne prends pas mes médicaments?

Si vous ne prenez pas vos INH ou si vous interrompez le traitement trop tôt, vous pourriez développer la forme active de TB et tomber malade. Cela peut arriver à **toute personne** atteinte d'ITBL **et à tout moment**. N'attendez pas que cela vous arrive ou touche votre famille!

Appelez votre médecin traitant si vous constatez tout symptôme suivant :

- Toux persistant pendant 3 semaines ou plus
- Sueurs nocturnes
- Toux accompagnée de crachats de sang
- Fièvre

Que faire si j'ai été vacciné par le BCG?

Dans les pays où les cas de TB sont fréquents, beaucoup de gens sont vaccinés par le BCG. Celui-ci peut protéger les enfants de la TB, mais son effet ne dure que quelques années.

Les gens vaccinés par le BCG peuvent développer la maladie de TB active! Si vous avez été vacciné, vous pouvez quand même vous protéger en suivant le traitement contre l'ITBL.

Et si je n'ai pas les moyens d'acheter les médicaments?

Demandez à votre médecin ou à une infirmière comment obtenir gratuitement les médicaments contre la TB par le biais de « Maine Public Health, TB Control Program ».

Et si je déménage?

Si vous déménagez dans un autre État ou une autre ville, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé avant de partir. Il peut organiser le suivi de votre traitement après votre déménagement.

Protégez-vous, votre famille et vos amis contre la TB.

Prenez tous vos médicaments jusqu'à la fin du traitement!

Comment ne pas oublier de prendre mes médicaments contre la TB?

Il est très important de prendre vos médicaments INH régulièrement. Si vous manquez trop de jours, le médicament risque de ne plus faire effet. Continuez le traitement jusqu'à ce que votre médecin vous dise que vous pouvez arrêter.

Quelques conseils qui peuvent vous aider à vous en rappeler :

- Conservez vos comprimés dans un endroit où vous les verrez tous les jours.
- Demandez à un membre de la famille ou à un ami de vous le rappeler tous les jours.
- Marquez votre calendrier tous les jours après avoir pris le comprimé.
- Utilisez une boîte à pilules.
- Prenez vos médicaments tous les jours à la même heure. Par exemple, après vous être brossé les dents, après le petit-déjeuner ou juste avant le coucher.

Si vous oubliez de prendre votre comprimé, notez les jours d'oubli, afin de pouvoir en informer votre fournisseur de soins de santé ou votre infirmier/infirmière lors de la prochaine visite.

Votre infirmier/infirmière :

Infection TB Latente

Vous vous sentez bien
Vous ne risquez pas de transmettre la TB aux autres
Les comprimés vous empêchent de tomber malade

Infection de TB Active

Vous vous sentez sans doute bien
Vous risquez de transmettre la TB aux autres
Grâce aux comprimés vous vous sentez mieux

Qui appeler si j'ai besoin d'aide?

Maine Tuberculosis Control Program
(Programme du Maine pour le Contrôle de la tuberculose)
Téléphone: 207-287-8157

Maine Public Health Nursing Program
286 Water Street, 7th Floor
State House Station #11
Augusta, ME 04333-0011
Messagerie 287-3259 ou 1-800-698-3624
TTY 1-800-606-0215

Numéro gratuit pour les appels du Maine uniquement

Nous remercions le Département de la santé du Minnesota d'avoir accordé la permission d'utiliser ses textes et graphiques pour la création de cette brochure.

Avis de non-discrimination

Le Département de la santé et des services à la personne (Department of Health and Human Services - DHHS) ne fait pas de discrimination fondée sur le handicap, la race, la couleur, la croyance, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'origine nationale, concernant le fonctionnement, l'admission ou l'accès à ses programmes et services, ses activités ou ses pratiques d'embauche ou d'emploi. Cet avis est fourni en vertu du Titre II de la loi de 1990 sur les américains ayant un handicap, (Americans with Disabilities Act of 1990) et conformément à la Loi de 1964 sur les droits civils (Civil Rights Act of 1964), telle que modifiée, l'alinéa 504 de la Loi sur la réadaptation de 1973, (Rehabilitation Act of 1973) telle que modifiée, la Loi de 1975 sur la discrimination fondée sur l'âge, (Age Discrimination Act of 1975), en vertu du Titre IX des amendements sur l'éducation de 1972, (Education Amendment of 1972) et de la Loi du Maine sur les droits humains et de l'ordre exécutif s'agissant des contrats pour services de l'état du Maine, (Maine Human Rights Act and Executive Order Regarding State of Maine Contracts for Services). Les questions, préoccupations, plaintes ou demandes de renseignements complémentaires concernant les droits civils peuvent être transmises au Coordinateur DHHS ADA Compliance / OEE, State House Station # 11, Augusta, Maine 04333, 207-287-4289 ou (V) 207-287 3488 (V), ATS: 1-888-577-6690. Les individus qui ont besoin d'auxiliaires pour une communication efficace en rapport avec les programmes et les services de DHHS sont priés d'informer les Coordinateurs ADA et EEO de leurs besoins et préférences. Le présent communiqué est disponible sur demande en différents formats.



John E. Baldacci, Governor

Maine Center for Disease
Control and Prevention
An Office of the
Department of Health and Human Services

Brenda M. Harvey, Commissioner

08/2008

TRAITEMENT D'UNE INFECTION TB* LATENTE



La
TB

On peut l'éviter
On peut la traiter
On peut en guérir

* La Tuberculose est aussi
appelée TB